

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Le dix-sept octobre deux mil vingt-deux à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BESSONNET Hervé, Maire

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, REMAUD Natacha, SIONNEAU Dominique, MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Excusé(s) : MME THIBAUD Stéphanie (pouvoir à Nadège BOUTET), M. VITALIEN Anthony (pouvoir à Jean CROCHET), MMES DILLET Sabrina, NERAUDEAU Delphine, NIMESKERN Laurence, SAINTURAT-NIEL Corinne, MM. BRUN Jérôme, MIGNÉ Hervé.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 11

Date de la convocation : 12/10/2022

Date d'affichage : 12/10/2022

A été nommée secrétaire : Mme BOUTET Nadège

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2022_10_01 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 4 Avenant n° 2

2022_10_02 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 6 Avenant n° 1

2022_10_03 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 8 Avenant n° 2

2022_10_04 – Salle polyvalente : assurance dommages ouvrages

2022_10_05 – Salle polyvalente : tarifs Modificatif

2022_10_01 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 4 Avenant n° 2

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021_05_05 en date du 17 mai 2021,

Vu la délibération n° 2022_07_01 en date du 25 juillet 2022 acceptant l'avenant suivant :

Lot n° 4 Charpente : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 10 274,00 € HT qui a pour objet la réalisation d'un portique métal dessus de scène.

Attributaire : Société POTÉREAU NEAU

Marché initial : 20210104 - montant : 140 273,00 € HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 10 274,00 € HT

Nouveau montant du marché : 150 547,00 € HT

Et autorisant Monsieur le Maire à le signer

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 4 doit faire l'objet d'un second avenant.

Lot n° 4 Charpente : Avenant n° 2 : moins-value d'un montant de 2 397,00 € HT qui a pour objet la fourniture et la pose d'une structure métallique – support d'écran et la suppression article 04.6.7 du DPGF fourniture et pose faux solivage.

Attributaire : Société POTÉREAU NEAU

Marché initial : 20210104 - montant : 140 273,00 € HT

Avenant n° 1 – délibération n° 2022_07_01 du 25/07/2022 : plus-value de 10 274,00 € HT

Avenant n° 2 - objet de la présente délibération : moins-value de 2 397,00 € HT

Nouveau montant du marché : 148 150,00 € HT

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

Lot n° 4 Charpente : Avenant n° 2 : moins-value d'un montant de 2 397,00 € HT qui a pour objet la fourniture et la pose d'une structure métallique – support d'écran et la suppression article 04.6.7 du DPGF fourniture et pose faux solivage.

Attributaire : Société POTÉREAU NEAU

Marché initial : 20210104 - montant : 140 273,00 € HT

Avenant n° 1 – délibération n° 2022_07_01 du 25/07/2022 : plus-value de 10 274,00 € HT

Avenant n° 2 - objet de la présente délibération : moins-value de 2 397,00 € HT

Nouveau montant du marché : 148 150,00 € HT

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

2022_10_02 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 6 Avenant n° 1

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021_05_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 6 doit faire l'objet d'un avenant.

Lot n° 6 Menuiseries extérieures Aluminium : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 7 016,00 € HT qui a pour objet la fourniture et la pose de stores pour occultation totale, la fourniture et la pose de cylindre électrique, les clés et boîtier de programmation, et l'hébergement du site et la suppression de fourniture et pose de stores pour occultation solaire, la modification de prestation de quincaillerie, suite à la mise en place d'un contrôle d'accès de type lecteur de badges.

Attributaire : Société SERRURERIE LUÇONNAISE

Marché initial : 20210106 - montant : 83 801,00 € HT

Avenant n° 1 - objet de la présente délibération : plus-value de 7 016,00 € HT

Nouveau montant du marché : 90 817,00 € HT

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

Lot n° 6 Menuiseries extérieures Aluminium : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 7 016,00 € HT qui a pour objet la fourniture et la pose de stores pour occultation totale, la fourniture et la pose de cylindre électrique, les clés et boîtier de programmation, et l'hébergement du site et la suppression de fourniture et pose de stores pour occultation solaire, la modification de prestation de quincaillerie, suite à la mise en place d'un contrôle d'accès de type lecteur de badges.

Attributaire : Société SERRURERIE LUÇONNAISE
Marché initial : 20210106 - montant : 83 801,00 € HT
Avenant n° 1 - objet de la présente délibération : plus-value de 7 016,00 € HT
Nouveau montant du marché : 90 817,00 € HT
Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

2022_10_03 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 8 Avenant n° 2

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021_05_05 en date du 17 mai 2021,

Vu la délibération n° 2022_03_08 en date du 28 mars 2022 acceptant l'avenant suivant :

Lot n° 8 Cloisons sèches : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 2 880,07 € HT qui a pour objet des modifications sur les doublages en plaques de plâtre/isolation et sur les plafonds plaques de plâtre.

Attributaire : Société GUIGNÉ

Marché initial : 20210108 - montant : 121 000,00 € HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 2 880,07 € HT

Nouveau montant du marché : 123 880,07 € HT

Et autorisant Monsieur le Maire à le signer

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 8 doit faire l'objet d'un second avenant.

Lot n° 8 Cloisons sèches : Avenant n° 2 : plus-value d'un montant de 2 023,81 € HT qui a pour objet la fourniture et la pose d'une cloison de doublage sur ossature métallique.

Attributaire : Société GUIGNÉ

Marché initial : 20210108 - montant : 121 000,00 € HT

Avenant n° 1 – délibération n° 2022_03_08 du 28/03/2022 : plus-value de 2 880,07 € HT

Avenant n° 2 - objet de la présente délibération : plus-value de 2 023,81 € HT

Nouveau montant du marché : 125 903,88 € HT

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

Lot n° 8 Cloisons sèches : Avenant n° 2 : plus-value d'un montant de 2 023,81 € HT qui a pour objet la fourniture et la pose d'une cloison de doublage sur ossature métallique.

Attributaire : Société GUIGNÉ

Marché initial : 20210108 - montant : 121 000,00 € HT

Avenant n° 1 – délibération n° 2022_03_08 du 28/03/2022 : plus-value de 2 880,07 € HT

Avenant n° 2 - objet de la présente délibération : plus-value de 2 023,81 € HT

Nouveau montant du marché : 125 903,88 € HT

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

2022_10_04 – Salle polyvalente : assurance dommages ouvrages

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon, nous avons sollicité plusieurs sociétés d'assurances pour la souscription d'une assurance dommages ouvrages, afin de se prévenir d'éventuels litiges.

Monsieur le Maire présente l'offre de SMACL ASSURANCES de Niort d'un montant de 14 765,66 € TTC.

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

Accepte la proposition de SMACL ASSURANCES de Niort pour la souscription d'une assurance dommages ouvrage dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon pour un montant de 14 765,66 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'offre correspondante et tous documents s'y affèrent.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

2022_10_05 – Salle polyvalente : tarifs modificatif

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2022_02_03 du 7 février 2022 sur l'application des tarifs de la salle polyvalente.

Suite à la réunion du Groupe de travail du 13 octobre dernier, il a été proposé de rajouter une option pour la salle n° 3 à savoir l'option journée supplémentaire pour un montant de 45 € pour les personnes de NDR et pour les personnes extérieures (même principe que pour la salle n° 1).

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

			Personnes de NDR	Personnes extérieures
FORFAIT WEEK-END	Non modulable Vendredi 16h au dimanche soir 20h	<i>Toutes les salles + options sauf salle n° 3</i>	640,00 €	1 200,00 €
		<i>Toutes les salles + options</i>	750,00 €	1 400,00 €
FORFAIT JOUR A LA CARTE	OPTIONS PROPOSÉES AVEC LA SALLE 1	<i>SALLE 1</i>		
		Salle 1	300,00 €	750,00 €
		Cuisine	90,00 €	190,00 €
		Vaisselle	50,00 €	80,00 €
		Rétro projecteur	40,00 €	100,00 €
		Sono	40,00 €	100,00 €
		Salle 2	30,00 €	130,00 €
		Salle 4	50,00 €	150,00 €
		Option journée supplémentaire	150,00 €	150,00 €
		<i>SALLE 3</i>		
		Salle 3 avec vaisselle	90,00 €	190,00 €
		Rétro projecteur	20,00 €	50,00 €
Salle 2	30,00 €	130,00 €		
Option journée supplémentaire	45,00 €	45,00 €		
ASSOCIATIONS		Manifestations à entrées payantes	50,00 €	
Chèques de caution		Ménage	200,00 €	200,00 €
		Dégradations	500,00 €	500,00 €
		Dégradations du matériel de cuisine	1 000,00 €	1 000,00 €
		TOTAL	1 700,00 €	1 700,00 €

Option journée supplémentaire : jours consécutifs

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

DÉCIDE d'appliquer les tarifs ci-dessus pour l'année 2022.

Sans décision contraire des membres du Conseil municipal, les tarifs seront reconduits chaque année.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)


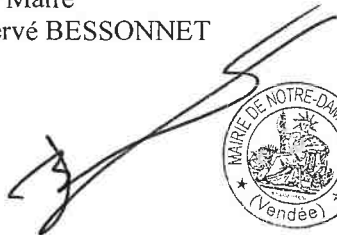
Divers

- Salle polyvalente : Achat de mobilier – Rideaux
Monsieur Alain THUÉ prend la parole. Il informe les membres présents qu'il a reçu un nouveau devis concernant les rideaux de la salle. Décision reportée ultérieurement.
- Vestiaires du foot : CR du groupe de travail
Monsieur Alain THUÉ prend la parole. Il informe les membres présents qu'il va demander au maître d'œuvre 2 solutions alternatives.
- La Joséphine 2022
Monsieur le Maire rapporte des très bons retours sur la journée du 8 octobre organisée par la commune.
- Passeport du Civisme
Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la cérémonie d'officialisation du Passeport du Civisme en présence du Président de l'Association Maxence de Rugy.
- Conseil Municipal des Jeunes
Les élections sont prévues le lundi 21 novembre 2022.
- Dates à retenir :
- * Prochaines dates du Conseil Municipal (sous réserve de modification ultérieure) :
Lundi 14 novembre 2022
Lundi 12 ou 19 décembre 2022
- * Cérémonie du 11 novembre 2022

Fin de réunion : 21h45.

Le procès-verbal du 17 octobre 2022, n'ayant pas fait l'objet d'observation, est adopté.

En mairie, le 14 novembre 2022
Le Maire
Hervé BESSONNET



The seal is circular with the text "MAIRE DE NOTRE-DAME-DE-REZ" around the top and "(Vendée)" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a tree and a figure.

La Secrétaire de séance,
Nadège BOUTET

